



Plan stratégique

2023-2025

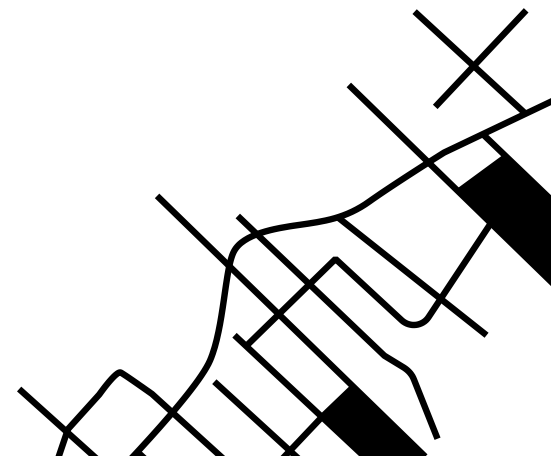
Bilan

22 janvier 2026



Plan du document

- Contexte
- Énoncés fondateurs
- Orientations stratégiques
- Bilan 2023-2025
- Suites



Contexte



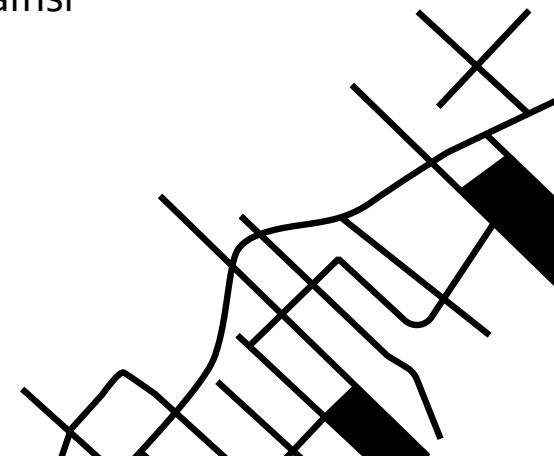
Contexte

L'Office de participation publique de Longueuil a été créé en juin 2022. Bien qu'il soit encore en phase de démarrage, son équipe est interpellée sur deux principaux chantiers :

1. La structuration administrative et procédurale de l'organisme
2. La conduite de démarches de participation publique

Ce document décrit le contexte de création de l'Office, ses énoncés de mission, valeur et vision, ainsi que ses orientations stratégiques pour la période 2023-2025.

Un plan d'action sera élaboré annuellement.



Joindre le club des grandes villes



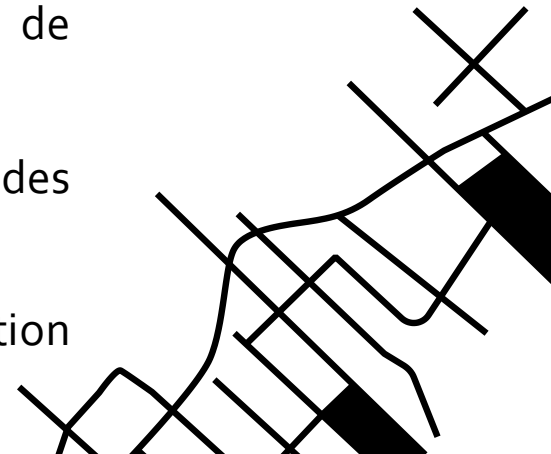
Au moment de l'élection du conseil municipal en novembre 2021, la Ville de Longueuil n'était dotée d'aucune structure organisée de participation publique, contrairement aux autres grandes villes du Québec.

Montréal : Office de consultation publique de Montréal, organe indépendant institué par la Charte de la Ville de Montréal.

Québec : Service administratif interne de participation publique, au sein de la Direction de l'interaction citoyenne.

Laval : Service administratif interne de consultation publique, au sein de la Direction des communications et du marketing.

Gatineau : Service administratif interne constitué d'employés spécialisés en participation publique, au sein du Service de la planification stratégique.



Création de l'Office par l'Assemblée nationale

C'est le 10 juin 2022 que l'Office de participation publique de Longueuil est créé par l'adoption du projet de loi n° 209 par l'Assemblée nationale du Québec. Enchâssé dans la [Charte de la Ville de Longueuil](#), l'Office devient une instance neutre et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

Il s'agit d'un deuxième office municipal au Québec, après la création de l'Office de consultation publique de Montréal en 2002. Il s'agit aussi du premier office voué à la participation publique.

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme et recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.



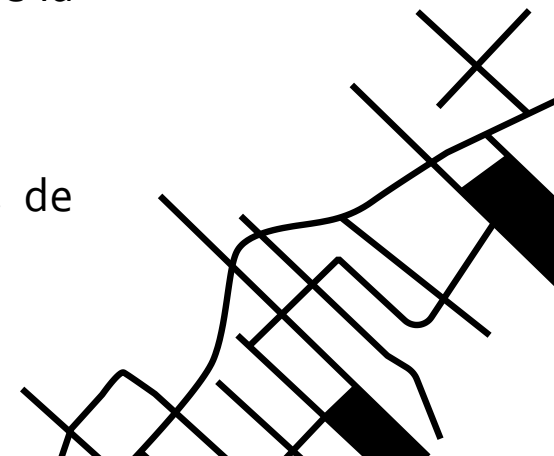
Choix du modèle

Pourquoi un office?

- Assurer l'indépendance, la crédibilité et l'autonomie de l'équipe dans la réalisation de son mandat.
- Rassembler en un seul lieu un pôle d'expertise bénéfique pour toutes les parties prenantes de la ville, y compris sa population.
- Agir comme tiers neutre dans l'animation du dialogue public autour des grands enjeux de la ville.

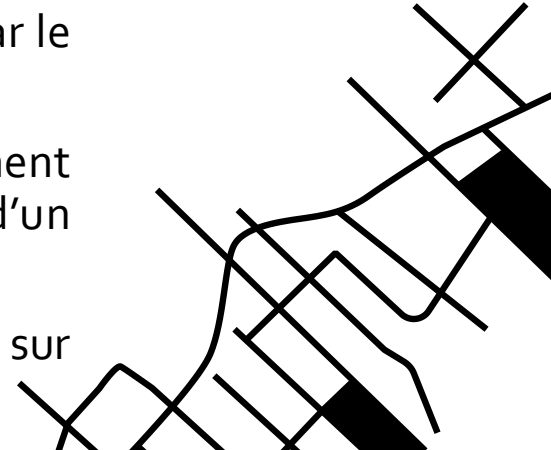
Pourquoi « participation » publique et non « consultation » publique?

- La consultation publique est une forme de participation, mais pas la seule. En 2022, de nombreux autres dispositifs existent.
- Permet de moduler le choix des dispositifs aux besoins des projets et de la population.



Mandats de l'Office

- Proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville.
- Tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme.
- Tenir une consultation publique sur la politique de participation publique de la ville et, si la ville l'adopte, tenir toute mesure de participation publique prévue dans cette politique.
- Tenir toute activité de participation publique, sur tout projet ou sujet d'intérêt désigné par le conseil de ville ou le comité exécutif.
- Tenir, sur demande d'un conseil d'arrondissement et si le conseil de ville adopte un règlement à cet effet, toute consultation publique prévue par la LAU dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement.
- Tenir, si le conseil d'agglomération adopte un règlement à cet effet, toute consultation sur tout projet qui relève de sa compétence.



Énoncés fondateurs

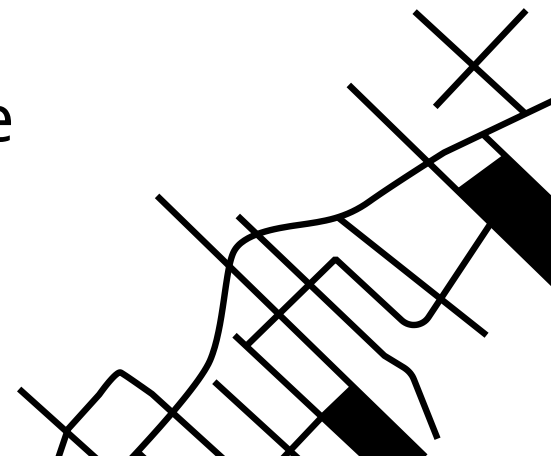
OFFICE DE
PARTICIPATION
PUBLIQUE
DE LONGUEUIL



Mission

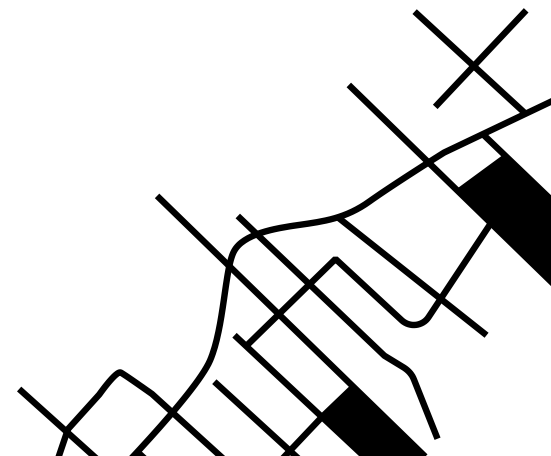
L'Office de participation publique de Longueuil est une instance neutre et indépendante qui a la mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office reçoit ses mandats du comité exécutif, du conseil de ville ou du conseil d'agglomération.



Valeurs

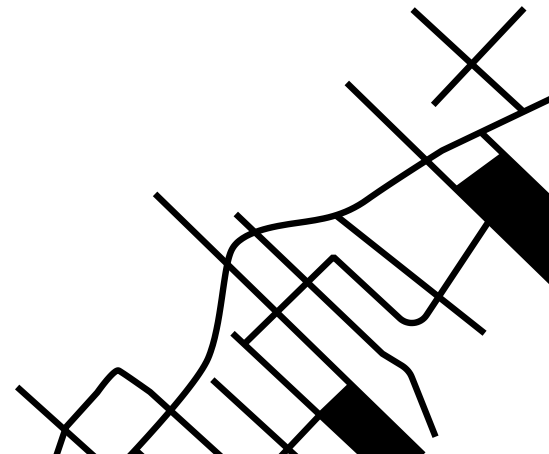
- La rigueur
- La transparence
- L'ouverture
- La recherche de l'intérêt collectif
- La neutralité



Vision stratégique 2023-2025



En 2025, l'Office de participation publique de Longueuil aura fait la démonstration du caractère incontournable, constructif et productif des démarches de participation publique dans la vie municipale.



Orientations stratégiques

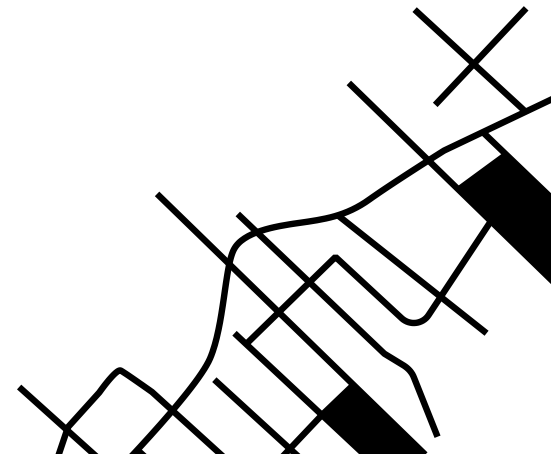
OFFICE DE
PARTICIPATION
PUBLIQUE
DE LONGUEUIL



Orientations stratégiques

L'Office identifie 3 orientations stratégiques, qui chacune se décline en une série d'objectifs stratégiques.

- Orientation 1 : Contribuer au renforcement d'une culture de participation
- Orientation 2 : Assurer la robustesse des processus de l'Office
- Orientation 3 : Évaluer l'impact de l'Office

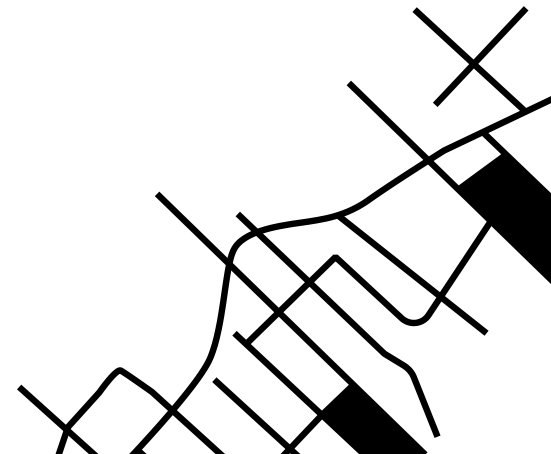


Orientation 1 : Contribuer au renforcement d'une culture de participation

Développer la compétence de nos publics en matière de participation publique pour de soutenir la mission de l'Office et le désir de participer à ses activités, dans le but de contribuer à la vie démocratique locale.

Objectifs stratégiques

- 1.1. Comprendre les besoins et les perceptions des acteurs du territoire en lien avec la PP
- 1.2. Développer une offre de services et des outils adaptés pour l'ensemble de nos publics
- 1.3. Faire connaître la mission et les services de l'Office
- 1.4. Agir en tant que pôle d'expertise en matière de participation publique à Longueuil



Orientation 2 : Assurer la robustesse des processus

Se doter de règles de fonctionnement claires, efficaces, prévisibles et équitables pour que l'Office soit performant.

Objectifs stratégiques

- 2.1. Définir les modalités de fonctionnement et les balises encadrant les activités de l'Office, tant pour l'interne que l'externe
- 2.2. Développer des modalités de collaboration avec les partenaires municipaux de l'Office (administration municipale et élu(e)s)
- 2.3. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de reddition de compte internes et externes, qui prévoient notamment de documenter et justifier l'utilisation des ressources

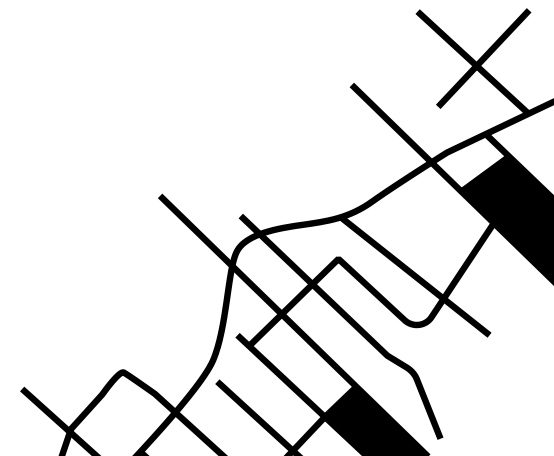


Orientation 3 : Évaluer l'impact de l'Office

Mesurer et illustrer les retombées de la création de l'Office et plus largement, de son action, dans la vie municipale.

Objectifs stratégiques

- 3.1. Documenter l'ensemble des activités de l'Office et constituer des archives
- 3.2. Établir des indicateurs d'impact pertinents et des outils de mesure d'impact
- 3.3. Appliquer les indicateurs et outils de mesure dans l'ensemble des activités de l'Office
- 3.4. Évaluer auprès des mandants l'utilité des recommandations des rapports de l'Office
- 3.5. Identifier des instances comparables à l'Office et instaurer un mécanisme de comparaison
- 3.6. Instaurer une approche d'amélioration continue



Bilan 2023-2025

OFFICE DE
PARTICIPATION
PUBLIQUE
DE LONGUEUIL



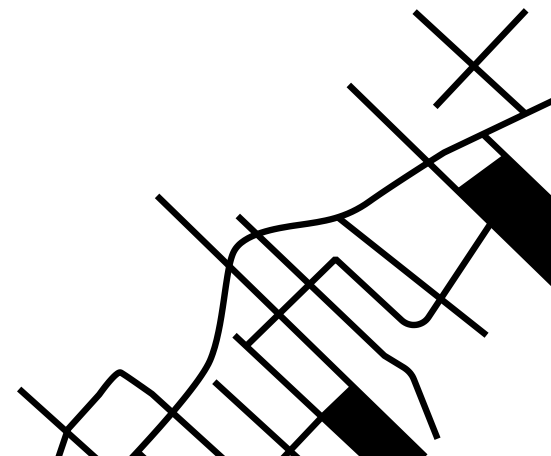
Suivi du plan

Le plan d'action permettant la mise en œuvre du plan stratégique se déclinait, en 2023, en 13 objectifs desquels découlaient 79 actions à poser pour atteindre l'un ou l'autre des 3 orientations stratégiques identifiées.

En début de chaque année, un plan d'action annuel permettait de prioriser lesquelles, parmi les 79 actions, allaient être réalisées au cours de l'année.

À mi-parcours, une mise à jour du plan a été réalisée. Cela a conduit à de légères reformulations de certaines actions, et à l'abandon de certaines autres.

Des 79 actions identifiées en 2023, 9 ont été jugées caduques pendant la durée du cycle de planification stratégique, portant à 70 le total d'actions évaluées dans le présent bilan.



Bilan du plan d'action

BILAN 2023-2025

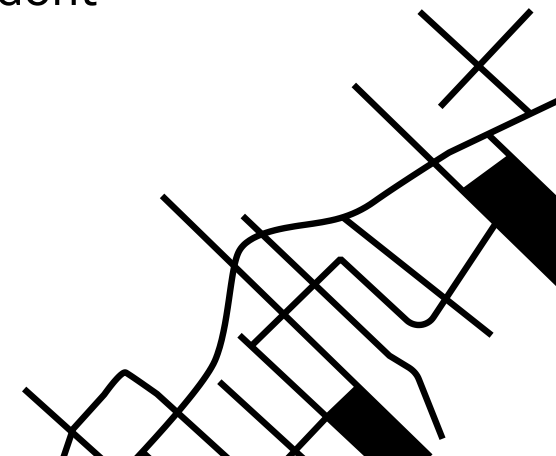
Actions en cours	1	1%
Actions en retard, en attente, à risque, statut indéfini	0	0%
Actions en continu	21	30%
Actions à venir	1	1%
Actions complétées	47	67%
TOTAL	70	100%

Orientation 1: 4 objectifs, 22 actions, dont 16 complétées, 5 en continu et 1 en cours

Orientation 2: 3 objectifs, 32 actions, dont 23 complétées, 9 en continu

Orientation 3: 6 objectifs, 16 actions, dont 8 complétées, 1 à venir et 7 en continu

Taux d'atteinte des objectifs: **98%**

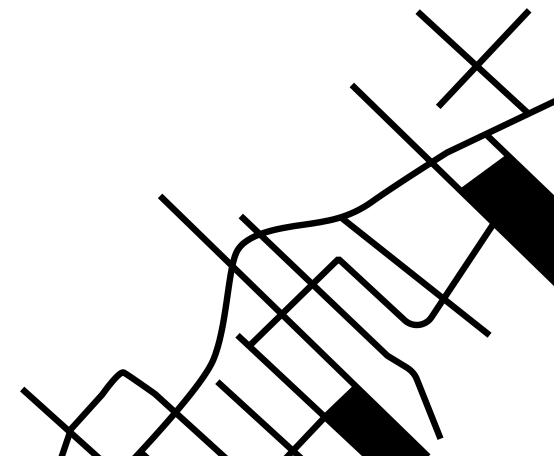


Suites



Prochaines étapes

- Élaboration du plan stratégique 2026-2030
- Élaboration du plan d'action annuel 2026
- Mise en œuvre du plan d'action
- État d'avancement annuel



OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL

